



Disraeli

# AVIS PUBLIC

## AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR L'ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENTS NO 716 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 641

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 12 février 2024, le conseil a adopté le premier projet de règlement de modification intitulé « Premier projet du règlement numéro 716 amendant le règlement de zonage numéro 641 ».
2. Une assemblée publique aura lieu le 11 mars 2024 à 18h30 à l'hôtel de ville située au 550, avenue Jacques-Cartier. Durant cette assemblée publique, le maire, ou un membre du conseil délégué par le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. L'objectif du règlement numéro 716 porte sur :
  - L'ajout de la possibilité de faire du commerce lié à l'entreposage libre-service (C-8).
4. Le projet du règlement numéro 716 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Disraeli, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 15 et le vendredi de 8 h à midi, ou sur le site Internet ([www.villededisraeli.ca](http://www.villededisraeli.ca)).

**DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 20<sup>e</sup> jour du mois de février 2024.**

Kim Côté  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### ***Certificat de publication***

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au [www.villededisraeli.ca](http://www.villededisraeli.ca) et affiché une copie à l'hôtel de ville, 20<sup>e</sup> jour du mois de février 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20<sup>e</sup> jour du mois de février 2024.

Kim Côté  
Directrice générale et greffière-trésorière